



# Mouvement 1<sup>er</sup> degré 2016

## Phase d'amphi-garnison



Situation initiale	Proposition du SE-Unsa 34	Proposition finale
<p><b>Calendrier : Positionnement de l'amphi garnison fin Août</b></p>	<p>Si le SE-Unsa peut comprendre les motivations de l'administration d'attendre fin Août afin de pouvoir proposer un maximum de postes aux collègues, il ne lui semblait pas opportun que l'ensemble des collègues sans poste et des équipes doivent attendre la pré-rentree pour connaitre leur affectation ou le collègue qui occupera le poste.</p> <p>Le SE-Unsa 34 a insisté depuis le mois de mars pour que cette phase se déroule à la fin du mois de juin.</p>	<p>L'administration a pris en compte la demande du SE-Unsa 34.</p> <p>Une majorité de collègue sera donc affectée à l'issue des 2 journées (22/06 et 29/06) d'affectation.</p> <p>Pour les collègues toujours sans poste l'administration procèdera à des affectations d'office fin Août comme cela était le cas auparavant.</p>
<p><b>Liste des postes : Les collègues pourront-ils consulter la liste des supports vacants avant la tenue de l'amphi garnison ?</b></p>	<p>Le SE-Unsa a demandé à ce que les collègues puissent avoir accès à cette liste au moins une semaine avant la tenue de l'amphi garnison.</p>	<p>L'administration avait initialement prévu de publier cette liste en amont afin que les collègues puissent se présenter le jour J avec une liste de vœux personnelle et ce, afin de gagner du temps.</p>
<p><b>Bonifications : comment vont se dérouler les affectations pour les collègues victimes d'une mesure de carte scolaire (500 points) ou bénéficiant d'une bonification de 800 points qui n'auraient pas obtenu de postes ?</b></p>	<p>Pour le SE-Unsa 34 ces collègues qui ne bénéficient d'une bonification que sur certains postes ou certains secteurs géographiques doivent être traités en dehors de cette procédure qui n'est pas adaptée.</p>	<p>L'administration a pris en compte la demande du SE-Unsa 34.</p>



Situation initiale	Proposition du SE-Unsa 34	Proposition finale
<p><b>Temps partiel : Les collègues à temps partiel seront convoqués individuellement, en dehors de l'amphi garnison, par l'administration afin de choisir un poste composé de regroupements de rompus de temps partiel.</b></p>	<p>Le SE-Unsa 34 a demandé que les collègues ayant demandé un temps partiel pour la rentrée 2016 fassent partie de l'amphi garnison et puissent choisir dans la même liste de poste que les collègues exerçant à 100%. Il s'agit là d'un principe d'équité.</p>	<p>L'administration a entendu la demande et les arguments du SE-Unsa 34 et a accepté de changer la procédure initiale. Les collègues à temps partiel seront traités à équivalence de tous les autres collègues et pourront choisir leur support dans la même liste. <i>L'avis du SE-Unsa : Le SE-Unsa se félicite que l'administration ait pris en compte cette demande. Le projet initial n'était pas acceptable car discriminatoire et source d'iniquité pour nos collègues</i></p>
<p><b>Possibilité de refuser un poste</b></p>	<p>Le SE-Unsa 34 avait demandé que les collègues puissent avoir le choix de choisir un support vacant lors de la phase d'amphi-garnison ou d'attendre une affectation d'office fin août dans le cas où aucun poste ne leur conviendrait.</p>	<p>L'administration accepte. Les collègues pourront donc refuser de prendre un poste lors de la phase d'amphi garnison et prendre le risque d'une affectation d'office. Si des supports restaient vacants à l'issue de la phase d'amphi garnison, ils seront donnés par ordre de barème (en partant du plus petit) aux collègues restés sans postes.</p>
<p><b>Entrants : Comment faire si impossibilité de se rendre sur place le jour J ?</b></p>	<p>Le SE-Unsa 34 a demandé à ce que les collègues aient la possibilité de donner procuration à l'administration, seule garante des affectations.</p>	<p>L'administration accepte mais élargit la demande initiale du SE-Unsa en permettant à un tiers d'avoir procuration pour un autre collègue.</p>
<p><b>Direction : l'inscription sur liste d'aptitude sera-t-elle prise en compte ?</b></p>	<p>Le SE-Unsa souhaitait que la priorité liée à l'inscription sur liste d'aptitude direction soit maintenue lors de la phase d'amphi garnison ce qui aurait permis aux collègues d'avoir la priorité</p>	<p>L'administration refuse. Les collègues postuleront indifféremment de leur inscription sur Liste d'Aptitude et occuperont un support d'adjoint. C'est alors un collègue de l'école qui assurera</p>

Situation initiale	Proposition du SE-Unsa 34	Proposition finale
	absolue sur le support l'année suivante.	l'intérim de direction. <i>L'avis du SE-Unsa : Une 2<sup>nd</sup>e phase informatisée aurait permis de prendre en compte les priorités et aurait assuré, à terme, une meilleure stabilité des équipes. Par sa décision, l'administration met les équipes dont le poste de direction est resté vacant à l'issue du Mouvement en difficulté.</i>
<b>Présence des représentants des personnels lors de la phase d'amphi garnison</b>	Le SE-Unsa 34 a demandé à l'administration que les représentants des personnels élus puissent être présents lors de cette phase afin de vérifier le bon déroulement, les règles d'affectation et d'accompagner les collègues.	L'administration accepte.
<b>Echanges sur le projet de circulaire</b>	Le SE-Unsa 34 a demandé à l'administration que l'ensemble des représentants des personnels élus reçoivent le projet de circulaire afin d'y apporter d'éventuelles remarques ou modifications avant sa parution définitive.	L'administration a donné une suite favorable à cette demande et le SE-Unsa 34 a pu faire part à l'administration de ses interrogations et autres demandes. Le SE-Unsa remercie l'administration d'avoir donné toute sa place au dialogue social qui aura permis de nombreuses adaptations du projet initial.